

Rapport de la sous-commission du budget 2023

Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Silvia Locatelli	PS
	Madame Françoise Jeandroz	POP, rapporteure
	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 17 octobre 2022 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Laetitia Mauerhofer, cheffe d'office du Service communal de l'action sociale
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations du Service communal de l'action sociale
- Mme Sarah Honsberger, préposée au Contrôle des habitants
- M. Vincent Schneider, responsable des Affaires juridiques
- M. Alessandro Arcieri, responsable du Service de l'économie
- Mme Virginie Rais (procès-verbal)

Mme Sarah Steinweg-Clark, chancelière ad interim et Mme Anouk Steiner, chef du service de l'action sociale, sont excusées

Introduction

Il est tout d'abord relevé que l'objectif du Conseil communal a été d'être le plus objectif possible dans l'élaboration du présent budget.

La sous-commission est ensuite informée que certaines données n'ont pas encore été confirmées par l'État depuis la mise à disposition du budget aux commissaires.

Le budget 2023, tel que présenté, prévoit un déficit d'un peu moins de CHF 16 millions.

Le chancelier étant absent depuis le mois de mai, les budgets des postes 100, 101 et 121 ont été faits sur la base des comptes 2021.

100 / Conseil général

Il est relevé que l'augmentation du poste 31300000 "prestation de services de tiers" est relative à l'adaptation au coût de la captation vidéo des séances au vu des comptes 2021.

110 / Conseil communal

Rien à signaler.

121 / Chancellerie

La sous-commission regrette le peu d'information obtenu en lien avec l'absence du chancelier. Le conseiller communal en charge du DEFASI répond qu'il était difficile de communiquer dans la situation et précise que la mise au concours de ce poste débutera prochainement.

L'absence de secrétaires pour différents motifs a perturbé le fonctionnement du service, a engendré du travail et des heures supplémentaires pour le secrétariat.

Il est relevé que l'augmentation du poste 31300000 "prestation de services de tiers" est en lien avec l'externalisation de la rédaction des procès-verbaux du Conseil général. En effet, les procès-verbaux avaient pris beaucoup de retard et il a été jugé opportun de revenir à l'ancienne méthodologie.

122 / Service de l'économie

Il est d'abord précisé que le budget 2022 avait été élaboré de manière très théorique lorsqu'il avait été présenté dans le rapport d'information du Conseil communal au Conseil Général.

Il est ensuite expliqué que le budget 2023 présente une légère augmentation et qu'il fera l'objet de commentaires par son auteur car même si les comptes correspondront globalement au budget qui avait été imaginé pour 2022 une répartition des coûts différentes pour certaines rubriques permettent de la faire davantage correspondre à la réalité des actions et prestations qui sont actuellement menées.

Pour le poste 30100000 "Salaires du personnel" le montant du budget est en augmentation. Le responsable de service envisage de passer d'un taux d'activité de 70% à 80% et souhaite l'engagement d'un-e assistant-e (EPT 0.5) dont le cahier des charges reste encore à définir. Le Conseiller communal en charge du DEFASI fait remarquer un glissement du nombre d'EPT (et non pas une augmentation) entre le budget 2022 et celui de 2023; car son ancienne assistante avait un taux d'activité plus élevé que l'actuelle à temps partiel (-0,3 EPT) permettant d'effectuer une partie du travail administratif du Service de l'économie. Il est encore précisé que s'il devait y avoir l'engagement d'une nouvelle personne, cela devra se faire sans augmentation globale d'EPT, mais par une compensation à trouver.

La sous-commission est ensuite informée que la rubrique 31300000 "Prestations de services de tiers" est en augmentation. Il est alors précisé que cette rubrique faisait l'objet essentiellement d'une prestation globale du responsable de l'attractivité économique. Pour le budget 2023, il est envisagé de travailler plutôt par projets/objectifs définis en fonction de l'évolution des besoins. Ceci permettra notamment d'avoir d'autres prestataires et d'être plus réactifs. Le service a travaillé à une optimisation des tâches avec le service d'urbanisme.

Pour terminer, il est relevé que pour dynamiser l'économie plusieurs événements ont été mis en place durant cette année 2022 et que leur financement a été entièrement pris en charge par le réseautage de sponsors que le service de l'économie a réussi à mettre en place depuis sa création.

123 / Service informatique communal

Il est tout d'abord relevé que le budget du Service informatique communal est relativement stable.

Il est ensuite mentionné par le chef de secteur du SIEN que pour le poste 31330100 "Mandat prestations informatiques" l'augmentation est due à plusieurs facteurs. Le SIEN a dû investir dans de nouveaux outils informatiques pour renforcer la sécurité informatique. Ces derniers sont facturés CHF 100.- par utilisateur et ont pu être intégrés de manière anticipée à l'annonce du SIEN dans la préparation des budgets 2023.

D'autre part, les programmes comptables SAP et ABACUS vont devoir évoluer en parallèle durant un certain temps, ce qui va également engendrer des coûts supplémentaires pour les licences ainsi qu'un coût résiduel qui persistera pour SAP, après la mise en production d'Abacus, pour la consultation des données historiques. Il est alors demandé si les coûts 2023 engendrés par cette double licence auront tendance à baisser les prochaines années. Le Chef de secteur du SIEN répond qu'il est évident que la baisse sera significative par la suite. Le flux de licence ABACUS qui a été négocié par le canton est relative au nombre d'habitants ce qui est plus avantageux pour la Ville de La Chaux-de-Fonds qu'avec SAP.

Pour l'augmentation relative au 49 "Imputations internes" il est mentionné que l'augmentation est liée au plan directeur informatique de la Ville, avec l'augmentation de la ventilation des coûts informatiques (projets sur la demande des services) liée aux projets réalisés, qui comprennent l'amortissement ainsi que les maintenances de mise en production.

Le nouveau schéma directeur devrait apporter une stratégie digitale et amener de la fluidité informatique dans les processus internes ou transversaux entre les différents services de la Ville tout en alliant efficience, économie et développement durable.

Pour terminer, le chef de secteur du SIEN revient sur les mesures de sécurité qui ont été prises pour faire face aux cyberattaques. Une campagne de sensibilisation a été lancée auprès de chaque utilisateur·trice; elle va se prolonger jusqu'en mars de l'année prochaine. Il existe également des tests réguliers permettant de déceler et traiter de potentielles failles de sécurité dans les systèmes d'informations exploités par le SIEN et ses fournisseurs.

Pour les solutions de fournisseurs externes hébergées par le SIEN et disponibles au travers du nœud cantonal, des évolutions dans leur intégration au réseau (cloisonnement) sont planifiées à moyen terme, toujours dans un but de renforcer la sécurité tout en optimisant les ressources.

124 / Affaires juridiques

D'une manière générale le Service juridique doit faire face à un nombre conséquent de dossiers d'importance extrêmement variable, allant de petites affaires pouvant bloquer certaines démarches administratives à de plus gros dossiers compliqués.

Comme prévu initialement déjà lors de la précédente législature, le responsable de service assume une partie des dossiers aussi grande que possible, certains mandats étant donnés à l'externe au cas par cas selon la surcharge du service et/ou la spécialisation juridique particulière.

Il est relevé par le responsable de service que le poste 31320300 "conseillers externes – Experts" a été maintenu à l'identique du budget 2022; toutefois un dépassement n'est pas exclu en raison d'importantes procédures en cours ainsi que des dossiers où la récusation est demandée, respectivement où apparaît un conflit d'intérêts.

Les postes 31030200 "Acquisition livres, ouvrages spécialisés" et 31030100 "Abonnements journaux, magazines" (au total CHF 3'000.- par année) sont stables. Il s'agit de dépenses indispensables pour maintenir à jour l'outil de travail quotidien que constitue la bibliothèque juridique.

Il est ensuite demandé si une réflexion sur une mutualisation des ressources avec Le Locle a déjà été évaluée. Le chef de dicastère en charge du DEFASI indique que cette question s'est déjà posée notamment avec l'engagement du juriste à 50% au service de l'action sociale, mais aussi au niveau cantonal dans ce domaine particulier. Il en ressort qu'avec toutes les différentes pratiques il est difficile de faire évoluer les choses vers une mutualisation, de plus la gestion équitable d'une telle mutualisation n'est pas sans poser des problèmes.

130 / Contrôle des habitants

Il est avant tout relevé que le Contrôle des habitants est un service qui fonctionne bien, tant en termes organisationnels que de ressources humaines.

La commission est ensuite informée des problèmes rencontrés avec le service cantonal des migrations en ce qui concerne certains processus administratifs impactant rentrées financières ou générant un surcroît de travail. Le Contrôle des habitants a en effet un rôle d'intermédiaire car, lorsqu'une personne étrangère s'établit à La Chaux-de-Fonds ou change d'adresse, il récolte toutes les informations/documents utiles à l'établissement ou la mise à jour du permis de séjour pour ensuite les transmettre au Canton. En fin de mois, ce dernier facture à la Ville les permis qu'il a décidé d'octroyer alors que la personne bénéficiaire ne les recevra que bien plus tard (ce délai peut prendre plusieurs mois) et les paiera à leur réception. Cela engendre donc non seulement un travail de gestion et de suivi conséquent mais également un délai de latence entre la date du paiement et la réception du titre de séjour, impactant les bénéficiaires et le service qui doit gérer cette situation, ainsi que la trésorerie.

Dans le but de trouver des solutions, plusieurs échanges ont eu lieu à ce sujet avec le Service des migrations mais les réponses obtenues ne sont pas convaincantes. Désormais l'encaissement de l'émolument se fera directement dès réception de l'autorisation. Ceci implique une charge supplémentaire pour le contrôle des habitants qui convoque deux fois les citoyens. Cependant, cela permet d'encaisser "normalement" plus facilement la prestation demandée par les citoyens ou les frontaliers.

La Commission regrette le peu de coopération du service des migrations qui engendre des problématiques conséquentes sur les coûts de fonctionnement du service.

Il est ensuite relevé qu'un travail important de localisation des personnes doit être assuré car de moins en moins d'annonces sont faites concernant les changements d'adresse. Pourtant, cette obligation incombe autant aux citoyens qu'aux gérants/propriétaires d'immeuble. Un plan d'action va être mis en place auprès des gérances et des propriétaires d'immeubles afin qu'ils remplissent leur obligation d'annonce de mutations. Ils doivent aussi informer

les citoyens de leur obligation d'annoncer les mutations au contrôle des habitants.

La grande vague d'arrivées de personnes venues d'Ukraine semble terminée, par contre il y a peu de départs annoncés.

Il est constaté une légère augmentation pour le poste 31 "Biens, services, autres charges exploit." qui se justifie par les prestations pour les élections fédérales 2023, alors qu'il n'y pas eu d'élection en 2022.

La quote-part du canton est difficile à prévoir, le canton ne donnant aucune information.

301 / SCAS - Office d'aide sociale

Il est tout d'abord précisé que la commission de gestion de l'Action sociale, a préavisé favorablement le budget tel que présenté. Il est par ailleurs relevé qu'une partie des montants budgétés sont communiqués par l'État et prédicts par la Facture sociale, ce qui ne permet que peu de marge de manœuvre au budget du service. Cependant, les prévisions communiquées par l'Etat concernant les subsides LAMAL semblent être trop élevées; la CDC Aide sociale a demandé de refaire le point sur ce sujet.

Il est mentionné que globalement le budget 2023 est assez proche de celui de celui de 2022.

Pour commencer, il est demandé des compléments d'information quant aux remarques pour le poste 30100000 "salaires du personnel" car le nombre de dossiers par assistant/e social/e est toujours en léger recul, par contre le nombre d'EPT dans le budget reste identique. Il est répondu qu'ils seront adaptés dans le respect des dispositions légales cantonales, si une augmentation ou une baisse significative du nombre de dossiers devait se confirmer. Mais comme le service compte beaucoup de juniors et que ces dernier-ière-s n'ont pas encore la responsabilité de la totalité du quota standard de dossiers cela donne un peu de souplesse. Cependant, avec un turnover maîtrisé, la situation devrait favorablement évoluer pour s'inscrire dans les standards.

Actuellement le Service traite 1660 dossiers (nombre en recul) ce qui correspond à 100 dossiers effectifs pour un 100%, mais théoriquement

proche de 80 sans absence maladie et une efficience complète. Il est également relevé que le nombre de dossiers effectifs était de 125 pour la même période de l'année précédente. De plus les départs annoncés sont déjà remplacés, un engagement est programmé en début d'année à 90%, et un CDmax est en cours de recrutement pour permettre d'atteindre l'objectif (stabiliser le nombre de dossiers par assistant sociaux).

Ce à quoi il est demandé la raison de la baisse du nombre de dossiers. Il est répondu qu'il y a eu des réinsertions professionnelles, des obtentions de rente AI ou de prestations complémentaires qui ont permis la fermeture des dossiers et ainsi en abaisser le nombre.

Pour compléter il est précisé que l'ouverture actuelle de nouveaux dossiers est surtout liée à la fin de droit de chômage ou à un transfert entre les différentes communes du canton et autres cantons.

Il est ensuite évoqué un grand bouleversement avec l'introduction d'un nouveau programme informatique KISS qui ne donne pas satisfaction depuis sa mise en œuvre ce printemps. Au niveau de l'utilisation quotidienne il n'y a pas de problème particulier, par contre il pose des problématiques au niveau comptable et du travail supplémentaire de contrôle doit être effectué pour les 33'000 factures qui doivent être payées. Un groupe de travail a été créé pour trouver des solutions auprès du canton.

La sous-commission est informée que les travaux d'aménagement au rez-de-chaussée avec la centralisation de l'accueil sont terminés avec satisfaction. Grâce à cette nouvelle disposition il est précisé que le mandat à une société de sécurité a été réduit. Il est alors confirmé que la commutation se trouvant dans les remarques entre le comptes 31300000 "Prestations de services de tiers et 31800800 "Alarmes surveillance" a été faite pour permettre l'identification des coûts liée à la sécurité.

Pour terminer, il est précisé que le montant relatif à la rubrique 46 "revenus de transfert" est en augmentation à cause de la diminution du turnover et donc des effectifs subventionnés plus stables et conformes au budget.

321 / SCAS – Participation aux institutions sociales

Il est mentionné que certains postes de charges de transfert prennent l'ascenseur et ceci bien que l'aide sociale soit en baisse. Il s'agit essentiellement des subsides LAMAL. Les montants correspondent à ceux annoncés par l'Etat, mais des discussions sont en cours et une analyse prévisionnelle doit être faite. L'augmentation des primes d'assurance maladie joue certes un rôle, mais n'explique pas l'augmentation annoncée ; une correction va probablement être apportée au budget, comme déjà évoqué en introduction.

Il est précisé que pour la rubrique 36360270 "subv. org. non lucrative" il y a eu un transfert des subventions octroyées à RECIF et au Centre Mosaïque au budget du Service de l'intégration et la cohésion sociale.

600 / Service des finances

Le Service des finances a comme défi important la mise en œuvre effective d'ABACUS au 1er janvier 2023. Pour le moment l'effet sur le fonctionnement du service ne peut être clairement défini, mais il est toutefois espéré que ce nouvel outil comptable permettra de rationaliser le fonctionnement.

Des formations au nouveau logiciel ABACUS seront données par le personnel du service des finances, ce qui engendrera des heures supplémentaires qui seront payées.

La Cheffe des finances informe que la mise en place du module de la gérance pour le projet de migration de SAP vers ABACUS a requis pour l'exercice 2022 l'engagement de personnel supplémentaire en CDMax pour la reprise manuelle des baux. De plus, la mise en place du projet étant assumée principalement par le personnel du service, il a été convenu de payer les heures supplémentaires effectuées.

La mise en place des visas électroniques va modifier le flux des factures. Toutes les factures seront saisies au Service des finances avant d'être transmises aux services pour imputation et visas. Dans un premier temps, le Service des finances contrôlera toutes les factures visées avant leur comptabilisation. Ces contrôles se réduiront avec le temps en fonction des erreurs constatées.

Dans le but d'avoir un budget le plus juste possible, le Conseil communal a décidé de prendre en compte un écart statistique global de CHF 400'000.- pour la rubrique "31 Biens, services, autres charges exploitation " qui correspond à l'écart statistique moyen entre les budgets et les comptes des dernières années, raison pour laquelle le budget de cette rubrique présente un chiffre négatif (recettes) puisqu'il prend en compte l'écart cumulé pour l'ensemble des services. Il est en effet expliqué que, malgré les variations qui interviennent d'une année à l'autre, les comptes de la Ville n'atteignent jamais les montants budgétés pour ce poste. Il a dès lors été décidé de régulariser cela de façon globale sous le centre des finances plutôt que dans le poste "31 Biens, services, autres charges exploitation" de chaque service.

Pour le compte 318 10010 "pertes sur débiteurs" il est difficile d'estimer un montant car il comprend les pertes sur débiteurs et les remboursements reçus.

Il est constaté une augmentation pour le poste 34 "charges financières" due à l'augmentation de l'endettement auquel se cumule l'augmentation des taux d'intérêts. Compte tenu de l'incertitude des marchés financiers, le Conseil communal privilégie les emprunts à court terme tout en étant attentif aux opportunités qui pourraient se présenter pour les emprunts à long terme. Pour la répartition des emprunts, le Conseil communal a fixé une limite à 30% pour la part des emprunts à court terme.

Pour la rubrique "39101000 "prestations informatiques" l'augmentation est liée aux coûts de licences 2023 à double pour Abacus et SAP permettant ainsi la consultation comptable des années précédentes malgré la migration sur le nouveau programme.

Pour la rubrique "49300120 "Participation STEP", il s'agit de la participation de la STEP aux charges d'intérêts de la Ville (basée sur les investissements réalisés).

610 / Contributions

Le budget tel que présenté a été construit sur la base de tableaux de bord communiqués à fin août par le Service cantonal des contributions.

Il prend en compte l'hypothèse d'une augmentation de 3% des impôts sur les revenus et la fortune des personnes physiques.

Suite aux modifications des directives fédérales et cantonales, une partie des personnes imposées à la source est dorénavant imposée en taxation ordinaire (transfert de la rubrique impôt à la source aux rubriques impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques). Pour l'impôt des frontaliers, une tendance à la hausse du nombre d'autorisation des frontaliers est constatée en 2022. Cependant, le salaire moyen par frontalier a baissé en 2021, ce qui peut s'expliquer soit par l'effet de la Covid soit par un départ des frontaliers. Au vu de ces éléments, il a été décidé une légère augmentation des frontaliers par rapport au budget 2022, mais cela reste une appréciation qui ne peut être malheureusement étayés par des statistiques fiables.

Pour les personnes morales, il a été estimé une stabilité par rapport à la situation à fin août 2022. Cet impôt reste bas, les entreprises rapportent peu.

La rapporteure de la sous-commission
Françoise Jeandroz